

Charte de bonne conduite et de modération des réseaux sociaux de Saint-Pierre-des-Corps

Nous sommes présents sur Facebook, LinkedIn et YouTube.

Nos pages se veulent des lieux d'informations et de partages ouverts à toutes et à tous. Nous vous invitons donc à commenter, interagir et partager les contenus qui vous intéressent.

La présente charte est destinée à cadrer les échanges afin de répondre à notre volonté de maintenir des espaces conviviaux et respectueux de tous. En participant aux interactions sur nos réseaux sociaux, vous vous engagez à les respecter.

Règles de bonne conduite

La publication est libre à condition de respecter quelques règles à l'égard des personnes morales ou physiques. Seront ainsi supprimés :

- Les commentaires irrespectueux, insultants, harcelants ;
- Les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant ;
- Les propos discriminatoires : opinions politiques, racisme, homophobie, sexisme, xénophobie, portant sur la religion, le handicap, l'âge, l'orientation/identité sexuelle, ... ;
- Les attaques directes et indirectes, les messages haineux, agressifs, injurieux, vulgaires, menaçants, obscènes ;
- Toute attaque personnelle envers des élus ou des agents municipaux ou métropolitains ;
- Les commentaires et liens à des fins commerciales ;
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs ;
- Tout message ou photo contraire au droit d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée ;
- Les contenus pour lesquels les droits de propriété intellectuelle ne sont pas respectés ;
- Les propos tombant sous le coup de la loi : incitations à la haine raciale, appels à la violence, pédophilie, négationnisme, apologie de crimes de guerre, antisémitisme,...

Afin de favoriser les échanges, nous vous demandons de respecter certaines règles :

- Avant de poster tout commentaire, vérifiez qu'il correspond au sujet abordé et qu'il respecte les règles de bonne conduite ci-dessus ;
- Si vous répondez à un intervenant, veillez à le citer dans votre réponse afin d'assurer un échange constructif et efficace (en commençant par@ suivi du pseudo du contributeur) ;
- Veuillez citer vos références et vérifiez vos propos afin d'éviter les rumeurs et canulars ;
- Sur internet, écrire en majuscule signifie crier. Nous vous demandons de limiter ces signes de ponctuation aux règles d'orthographe communément admises ;
- Enfin, n'oubliez pas que vos propos sont publics et que chacun peut les lire (ex : échanges fournissant des informations privées entre contributeurs) ;

Règles de modération

- Les commentaires postés sur les réseaux sociaux de Saint-Pierre-des-Corps font l'objet d'une modération après publication.
- Si le modérateur estime qu'un commentaire n'est pas conforme aux règles de bonne conduite énoncées dans cette charte, il se réserve le droit sans aucune forme de mise en demeure ou avertissement, de masquer ou de supprimer le commentaire, de bloquer certains utilisateurs et/ou d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre.
- Si vous jugez qu'un message est illégal ou contraire à cette charte, merci de contacter, dans les plus brefs délais, les modérateurs par l'intermédiaire d'un message privé.

La mairie de Saint-Pierre-des-Corps se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur notre site web et pages.

Merci pour votre participation !